



CIRCULAIRE N° 2026-064

CIRCULAIRE

AUX ADMINISTRATIONS COMMUNALES,

AUX SYNDICATS DE COMMUNES

Transmission du guide pratique « La Culture dans votre Commune »

Luxembourg, le 13 juillet 2026

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Les communes jouent un rôle essentiel dans la vie culturelle de notre pays. En tant qu'acteurs de proximité, elles contribuent de manière déterminante à faire vivre la culture au quotidien, à soutenir la participation culturelle, à valoriser le patrimoine local et à développer une offre culturelle ancrée dans les réalités territoriales.

À la suite de la présentation du Plan d'action national « Accès à la culture » et comme annoncé lors de la Journée des bourgmestres, j'ai le plaisir de vous transmettre la première version du guide pratique « La Culture dans votre Commune ».

Par cette initiative, le ministère de la Culture entend approfondir, ensemble avec les instituts culturels, le partenariat de proximité engagé avec le secteur communal. En mettant ce guide à disposition des communes et des syndicats de communes, le ministère de la Culture concrétise l'action 3.3 du Plan d'action national et ouvre une nouvelle dynamique de communication avec le secteur communal.

À la fois pratique, évolutif et directement mobilisable, ce document a pour vocation de faciliter les démarches culturelles au niveau communal, en orientant rapidement vers les bons interlocuteurs, les ressources utiles et les dispositifs d'accompagnement existants.

Le guide rassemble notamment :

- une présentation du ministère de la Culture et des instituts culturels de l'État ;
- un aperçu des principales dispositions légales et réglementaires applicables en matière culturelle, notamment dans les domaines des archives, des bibliothèques publiques, du dépôt légal, du 1 % artistique, du patrimoine archéologique, architectural, culturel et mobilier, ainsi que de la promotion de la langue luxembourgeoise ;



- des indications sur les dispositifs d'aide, de conseil et de financement ;
- une présentation du Plan d'action national « Accès à la culture » ;
- des bonnes pratiques, des ressources utiles et un glossaire.

Le guide est conçu comme un document évolutif. La version actuelle est jointe en annexe à la présente circulaire et est également disponible en ligne sur le site internet du ministère de la Culture : <https://mcult.gouvernement.lu/fr/publications/guide-manuel/minist-culture/guide-administrations-communales.html>.

Appelée à être adaptée et enrichie de manière régulière, la version en ligne permettra de tenir compte, en continu, de l'évolution du cadre légal, des dispositifs existants, des besoins exprimés par les communes ainsi que des développements liés à la mise en œuvre du Plan d'action national « Accès à la culture ».

Les bonnes pratiques seront également identifiées, documentées et valorisées de manière progressive, en étroite collaboration avec les communes et les syndicats de communes, afin de faire du guide un outil vivant, nourri par les expériences du terrain.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter la présente circulaire et le guide à la connaissance des membres du conseil communal, des commissions consultatives concernées ainsi que des services communaux compétents, notamment dans les domaines de la culture, du patrimoine, des archives, des bâtiments communaux, de l'urbanisme, de la communication et de la vie associative.

Pour toute question relative au guide ou à la coopération culturelle avec les communes, les services du ministère de la Culture, et en particulier le Service de l'aménagement culturel du territoire, se tiennent à votre disposition :

Mme TASCH Magalie

tél. 247-86630

magalie.tasch@mc.etat.lu

Mme BREDEN Manon

tél. 247-66616

manon.breden@mc.etat.lu

Je vous prie d'agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Ministre de la Culture,

Eric Thill